

J'ai déjà dit qu'au point où nous en sommes il ne servait à rien de vouloir bloquer ce bill et même les 40 minutes dont je dispose ne me permettraient pas de le faire, mais je vais toutefois faire au ministre du Travail (M. Regan) une autre mise en garde et ce, à la suite d'une expérience très intéressante que j'ai eue cette semaine. Mercredi soir, pendant que la plupart des députés se trouvaient à la ferme où avait lieu la réception de la présidence, j'ai passé plus de deux heures en compagnie de sir John A. Macdonald.

M. Regan: J'étais avec Mackenzie King à Kingsmere.

M. Knowles: Eh bien, il y a une différence. Sir John Macdonald est entré ici, il a fait le tour de la Chambre en observant les lieux. Il est venu jusqu'à moi pour me parler, s'est assis et m'a demandé ce qu'était cette chose en me montrant le microphone dans lequel nous parlons. Il examinait les lieux en me demandant quels changements avaient été faits. Il m'a dit que les choses semblaient bien différentes du temps où il était premier ministre au siècle dernier.

Une voix: Vous a-t-il montré les taches noires, Stanley?

M. Knowles: Je lui ai montré les taches noires et lui ai parlé de l'erreur que j'avais commise que je demandais d'oublier, parce que ce n'était pas la première fois qu'un député avait vu quelque chose qui n'existait pas.

Une voix: Êtes-vous en train de nous en donner un autre exemple?

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Il a répliqué en parlant des cabinets fantômes et autre chose de ce genre. D'autres l'ont peut-être vu, car il était dans les parages une bonne partie de la semaine. A un moment donné, nous avons pris l'ascenseur pour descendre du sixième au deuxième étage. Il avait passé quelque temps dans mon bureau. L'ascenseur s'est arrêté au troisième et la représentante de Saint-Michel (M^{me} Killens) y est montée. Elle est restée interdite. Je lui ai dit: «Ne vous inquiétez pas. Permettez que je vous présente mon ami, sir John A. Macdonald». Et me tournant vers ce dernier: «sir John, détestez-vous toujours autant les libéraux?» «Oh non, a-t-il répondu, je les aime bien maintenant». Elle finit par revenir de sa surprise. Ce fut une expérience très intéressante. Il s'est tenu ici devant mon pupitre et nous avons bavardé des comités et de leur utilité réelle. Il me dit ceci: «A mon époque, je disais souvent que si le gouvernement était en mesure de nommer suffisamment de ses membres à un comité, il était possible de débaucher tout un comité d'archanges». Je lui ai répondu ceci: «Eh bien, sir John, comme vous êtes décédé depuis 1891, vous en savez beaucoup plus que moi au sujet des archanges».

Pourquoi vous ai-je raconté ma rencontre de cette semaine avec sir John A. Macdonald? Je vois que des députés s'imaginent qu'on va frapper à la porte et que des hommes vêtus de blanc vont venir me chercher. Je dois vous expliquer la situation. Mais avant d'élucider le mystère, je tiens à dire au ministre du Travail de bien faire attention. Si sir John A. Macdonald qui est décédé en 1891 peut revenir hanter nos murs, Mackenzie King qui est mort en 1950 pourrait aussi revenir, et je doute qu'il se montre aussi aimable. S'il voyait ce que ce jeune homme, le ministre du Travail d'aujourd'hui, a fait de la *Gazette du Travail*, qui était sa joie et sa fierté, il aurait certainement deux mots à lui dire.

Ministère du Travail—Loi

A propos de la visite de sir John A. Macdonald, je tiens à préciser que je ne me suis pas imaginé des choses. Plutôt, tout le monde sait que le réseau TV Ontario, la télévision éducative, prépare à l'intention des étudiants une émission sur le Parlement, et qu'il a décidé à cette fin de faire tenir à un acteur le rôle de l'illustre personnage qui interview le Président des Communes, le leader parlementaire du gouvernement, des députés de l'arrière-ban et d'autres. J'ai donc eu le privilège d'être au nombre de ceux qui ont rencontré notre ancien premier ministre. C'était amusant, mais je signale néanmoins à mon collègue, le ministre du Travail, que lorsque Mackenzie King reviendra et qu'il constatera ce qu'il est advenu de la *Gazette du Travail*, il n'aura pas de quoi se réjouir.

De toute façon, monsieur l'Orateur, c'est vendredi après-midi, et la terre continue de tourner. Encore une fois, je regrette beaucoup, en ce vendredi après-midi, la disparition de cette publication utile. Je suis désolé que le ministre du Travail ait enfreint la loi en cessant de publier cette revue en 1979, et que c'est seulement maintenant, deux ans et demi plus tard, qu'on l'y autorise officiellement. J'espère que le ministre prendra au sérieux les responsabilités qu'il a acceptées en vertu du nouveau libellé de la loi et qu'il fera de son mieux pour recueillir, publier et diffuser les renseignements obtenus sur les conditions de la main-d'œuvre, renseignements qui seront utiles à tous les travailleurs canadiens. S'il n'en tenait qu'à moi, le projet de loi serait défait et la *Gazette du Travail* ressusciterait tout comme sir John A. Macdonald est revenu parmi nous la semaine dernière, mais parfois il arrive des choses auxquelles nous ne pouvons rien et qu'il nous faut accepter tout simplement.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir que de prendre la parole à la Chambre un vendredi après-midi, surtout après deux éminents collègues qui siègent au Parlement canadien depuis des années. Le ministre et moi-même sommes relativement nouveaux à la Chambre, mais quand il conteste l'à-propos des observations du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), je me vois contraint de reprendre peut-être certains thèmes énoncés par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, fort de ses années de sagesse et d'expérience, a bien fait voir à la Chambre que devant un texte législatif à effet rétroactif, le député qui tient à respecter le mandat confié par ses commettants doit soupçonner une violation de la loi.

Je voudrais me reporter au compte rendu de la séance du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration qui s'est tenue le 26 juin 1980, c'est-à-dire il y aura un an dans quelques semaines. Ce jour-là, rapport a été fait du bill à la Chambre. Il était prêt à être débattu et voté, mais il n'est pas sans intérêt de lire les débats de ce jour-là. Il est peut-être malheureux que le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), qui est notre porte-parole pour les questions de travail, n'ait pu être ici pour commenter le bill le jour où il a été mis en discussion, parce qu'au comité il s'en est beaucoup occupé. Le compte rendu fait d'ailleurs croire qu'il n'a pas été donné suite à toutes ses préoccupations.